



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 17 janvier 2012

Le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le 17 janvier 2012 à 17 heures 30 à la Salle Malvoviers de GIDY, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Messieurs Pascal GUDIN (Artenay), Jean GUDIN (Baccon), Madame Jeannine LANGLOIS (Le Bardon), Monsieur Michel OLLIVIER (Baule), Mesdames Christine DUMERY (Boulay les Barres), Monique BEAUPERE (Bricy), Anne-Marie TERRIER (Bucy Saint Liphard), Messieurs Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), André TERRASSE (Chevilly), Lucien HERVE (Coinces), Madame Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Messieurs Michel TRETON (Cravant), Christian GAUCHARD (Epieds en Beauce), Joël CAILLARD (Gémigny), Jean-Michel LOPES (Gidy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Guy DAUBIGNARD (Lailly en Val), Roger NANTOIS (Messas), Madame Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Messieurs Hubert ABRAHAM (Patay), Didier VANNIER (Ruan), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Vincent LECOQ (Saint Péravy la Colombe), Patrice ARRACHART (Sougy), Dominique CHASLINE (Trinay), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Daniel THOUVENIN (Villorceau).

Avait donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre DURAND (Chaingy) à Monsieur Frédéric CUILLERIER (Saint Ay).

Ainsi que : Messieurs Bernard TEXIER (Chevilly), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Madame Brigitte CHASSAING (Gidy), Messieurs Pierre DREUX (Ruan), Jean DAUDIN (Vice-président de la Chambre d'Agriculture), Christian MORIZE (Lion en Beauce), Madame Agnès QUATREHOMME (Conseillère Régionale), Messieurs Jean Claude PICARD (Gidy), Thierry TROUBAT (HD PACT), Roger ENGEL (Tavers), Madame Claudine GUEDON (Gidy).

Étaient absents excusés : Mesdames Nicole PINSARD (Boulay les Barres), Martine DUMORTIER (Bucy Saint Liphard), Monsieur Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Brice LEMAIRE (Chaingy), Christian TERRASSON (Gémigny), Michel SILVESTRE (Tavers), Gérard DEGRAVE (UDAF 45), Eric DOLIGE (Président du Conseil Général),

Monsieur le Maire de Gidy accueille les membres du Comité Syndical et présente la commune. Monsieur le Président remercie Monsieur LOPES pour son accueil et présente ses vœux à l'ensemble des Membres du Syndicat.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011

Monsieur le Président demande aux membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 19 octobre 2011 est adopté à l'unanimité.

2– Demandes de subvention auprès du programme Leader

Monsieur le Président précise que le Comité doit délibérer sur plusieurs demandes de financement auprès du programme Leader.

a- Demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2012 :

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'affecter sur le programme Leader : le Chef de Projet Leader (Gaëlle TREGUER) à 100 % sur l'animation et la gestion, l'Assistante de Direction/Comptable (Michelle EON) à 70 % sur la gestion et l'Assistante/ Chargée de Mission (Valérie DAZARD) à 35 % pour la coopération liée à « La Route du Blé en Beauce » soit 2,05 équivalents temps plein.
- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 431 du programme Leader d'un montant de 42 845 € soit 55 % des dépenses de fonctionnement du programme pour l'année 2012.
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Salaires chargés Chef de Projet Leader (100 %)	39 000	Dispositif 431	42 845	55 %
Salaires chargés Assistante de Direction/Comptable (70 %)	22 400	Syndicat de Pays	35 055	45 %
Salaires chargés Assistante/ Chargée de Mission (35 %)	10 500			
Frais de fonctionnement	3 300			
Frais d'investissement	900			
Autres frais	1 800			
TOTAL	77 900	TOTAL	77 900	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. (**Délibération 12-01**).

b- Demande de subvention pour l'organisation d'un marché de producteurs :

Monsieur le Président rappelle que le Pays, dans le cadre du développement des circuits courts, organise un marché de producteurs le 12 mai prochain à l'ESAT d'Auvilliers à Artenay.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 413 du programme Leader d'un montant de 3 443,62 € (soit 55 % des dépenses),
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général de 2 817,50 €,
- D'accepter le plan de financement de l'opération ainsi :

Dépenses		Recettes		
Communication	906	Dispositif 413	3 443,63	55 %
Prestation artistique	1 000	Conseil Général	2 817,50	45 %
Coordination par le Pays (temps passé)	4 170,73			
Autres dépenses (frais de déplacement)	184,40			
TOTAL	6 261,13	TOTAL	6 261,13	

- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-02).**

c- Demande de subvention pour l'organisation de la Fête de Pays 2012 :

Monsieur le Président rappelle que le Pays organise le 1^{er} juillet prochain à Baccon, la Fête de Pays.

Monsieur le Président propose aux membres :

- De solliciter une subvention auprès de l'Europe au titre du dispositif 413 du programme Leader et auprès du Conseil Général au titre de l'enveloppe spécifique Leader,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-03).**

d- Groupement de commandes pour la carte des animations Route du Blé en Beauce 2012 :

Monsieur le Président informe les Membres que le Pays Chartrain s'est retiré de la Route du Blé. Cependant, la dynamique continue entre les 4 Pays partenaires et la Maison de la Beauce. Le Comité de Pilotage de la Route du Blé a décidé de rééditer la carte des animations 2012.

Monsieur le Président propose aux membres :

- D'adhérer au groupement de commandes constitué pour la création de la carte des animations 2012,
- De désigner le Pays Dunois comme coordonnateur de ce groupement de commandes,
- De nommer, comme membre de la commission de sélection, en titulaire, Frédéric CUIILLERIER et en suppléant, Pascal GUDIN,
- De l'autoriser à négocier les différents points de la convention de groupement de commandes signée entre les Pays partenaires de La Route du Blé en Beauce et avec l'Association Maison de la Beauce,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-04).**

3- Débat d'orientations budgétaires

Le Président expose les orientations budgétaires prévisibles du Pays pour 2012, présentées dans le document envoyé aux Membres avec les convocations. Il propose que la contribution communale soit augmentée à 1,16 € par habitant et présente les simulations faites pour toutes les communes.

Après débat, les membres présents acceptent cette augmentation de la contribution communale à 1,16 €.

Suite à cet exposé, s'est tenu un débat d'orientations budgétaires **(Délibération 12-05).**

4 – Ligne Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (LGV POCL)

Monsieur le Président rappelle qu'un débat public est en cours sur la future LGV. Il précise que Monsieur GROUARD a organisé une réunion sur le canton de Meung sur Loire et a souhaité que le Pays se positionne sur les différents scénarii proposés. Monsieur le Président propose que le Pays se prononce en faveur des tracés Ouest et Ouest Sud en utilisant le sillon existant Fleury – Paris afin de ne pas consommer de bonnes terres agricoles. Il rappelle que ce projet impactera le Pays notamment le Canton d'Artenay.

Après débats, plusieurs remarques sont émises :

- ⇒ La ligne existante ne semble pas pouvoir accueillir de nouveaux trains (incompatibilité sur les mêmes rails de trains « lents » et trains « rapides », ligne déjà saturée, ...).
- ⇒ Monsieur P. GUDIN estime que l'avenir de la capitale régionale passe par la LGV.

- ⇒ Monsieur SAVOURE insiste sur la consommation importante de terres agricoles nécessaires à ce projet et rappelle la construction récente de l'A19 et ses conséquences. De plus, il précise que dans le contexte actuel des finances publiques, ce projet n'est pas réaliste.
- ⇒ Monsieur BRACQUEMOND s'interroge sur le franchissement de la Loire et l'impact en terme de paysage d'un tel projet (terres agricoles, Val de Loire UNESCO, sites Natura 2000 de la Loire et de la Sologne, nuisances sonores,...). Il précise que la LGV s'effectuera sans doute au détriment des dessertes actuelles entre Fleury et Paris.
- ⇒ Monsieur DAUDIN s'interroge sur l'optimisation du tracé par rapport aux infrastructures déjà existantes et souhaite que soit minimisé l'impact sur les terres agricoles.
- ⇒ Madame QUATREHOMME estime qu'il faut se projeter à moyen/long terme et ne pas rater une opportunité. Elle rappelle les choix de certains Elus de refuser le TGV en Eure et Loir, et qui maintenant se battent pour l'obtenir (Blois, Chartres...). Elle précise qu'au-delà de Lyon, Orléans pourra être relié à des grandes métropoles européennes (Barcelone, Rome, ...).
- ⇒ Plusieurs Elus du Canton d'Artenay précisent que certaines communes sont déjà traversées par plusieurs infrastructures : A10, RD2020, lignes SNCF, Aérotrain, Lignes Haute Tension ... et qu'il faut minimiser au maximum l'impact de cette ligne TGV sur le territoire en passant au plus près des sillons existants.

Après ces échanges, Monsieur le Président pose 2 questions : 1/ la LGV doit elle desservir Orléans ? 2/ comment doit elle traverser le Pays Loire Beauce ?

Monsieur le Président propose que le Pays se positionne sur le tracé Ouest ou Ouest Sud permettant une desserte d'Orléans à condition d'utiliser les sillons ferroviaires ou autoroutiers existants pour minimiser la consommation de foncier agricole.

Cette proposition recueille 1 opposition, 4 abstentions (plus une commune dont le représentant n'a pas de voix délibérative) et 23 approbations.

5 – Programmation et organisation d'une Commission Plénière sur le thème de la Santé

Monsieur le Président rappelle aux Membres que le Pays s'est engagé, dans le cadre du Contrat Régional de Pays, à élaborer un projet de santé de territoire. Il rappelle que de nombreux projets sont en cours : cabinet médical à Saint Ay, Maison pluridisciplinaire à Tavers et à Meung sur Loire, Pôle paramédical à Patay, développement des activités de Beauce Val Services ...

Il précise que le Pays doit assurer un maillage équilibré sur le territoire et qu'un nouveau projet ne doit pas s'effectuer au détriment d'une structure existante. Il est proposé aux Membres présents l'organisation d'une commission plénière réunissant le Comité Syndical et le Conseil de Développement fin mars. Il précise que seront invités l'Agence Régionale de la Santé, la Région Centre, l'Ordre des Médecins et des témoignages d'autres structures.

6 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Monsieur TROUBAT présente les éléments de diagnostics concernant la future OPAH. Il précise que plusieurs priorités d'intervention sont ressorties : l'adaptation des logements aux personnes âgées et à mobilité réduite (monte escalier, aménagements des sanitaires, de l'accessibilité, ...) et l'isolation thermique. Il fait cependant remarquer que l'enquête effectuée cet été possède un taux de retour peu satisfaisant (5%). Monsieur le Président précise que les associations d'aide à domicile vont être relancées.

7 – Questions diverses

Monsieur le Président informe les membres que Madame Véronique MARTINS souhaite intégrer le Conseil de Développement sur les conseils de Monsieur DESCLERC, Président du Conseil. Madame MARTIN rappelle que cette personne a dirigé l'office de tourisme de Meung et qu'elle travaille maintenant dans les services aux personnes âgées. Elle est favorable à son intégration dans le Conseil de Développement.

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical doit valider son intégration (article 9 des statuts).

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est adoptée à l'unanimité. **(Délibération 12-04)**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée de sa participation et la commune de Gidy. La séance est levée à 19 heures 50.